

Voici, rapidement évoqués, les principaux points traités lors de l'Assemblée Générale de la Classe le 9 février dernier :

Bilan de l'année 2018

- 1) Cette année a commencé sous de bien tristes auspices puisque le premier Président d'Honneur de la Classe Cormoran, René Le Ven nous a quitté au mois d'avril.

Ses obsèques se sont déroulées le 9 dans l'église de Carantec, entièrement comble, signe du profond respect qu'il avait su inspirer.

Il faut rappeler, pour ceux qui ne l'auraient pas connu, que c'est grâce à lui et à sa détermination opiniâtre que l'association nationale Cormoran a vu le jour, ce qui a permis à la Classe d'être constituée quelques années plus tard.

C'est, pour le dire plus précisément, lui qui a tenu ferme la barre pour garder au Cormoran tout son caractère et éviter une course à l'armement et des modifications qui lui auraient fait perdre ce qui constitue son essence même. Nous lui devons beaucoup.

- 2) L'autre événement marquant de l'année a été le National qui s'est déroulé à Trébeurden fin juin.

26 bateaux sur l'eau, dont plusieurs qui avaient fait le déplacement depuis Carantec par la mer : c'est incontestablement un très beau succès, avec un non moins incontestable vainqueur en la personne d'Hubert Le Noan suivi de près par Bruno Jourden et Hervé Le Calvez.

La qualité de l'accueil à Trébeurden doit être particulièrement soulignée, tant de la part des locaux de l'étape, Hervé Le Calvez, qui avec le soutien très actif de Loïck Mevel avait très bien préparé les choses, que du Yacht Club et de l'Ecole de Voile dont l'efficacité et la gentillesse ont été plus qu'appréciées des concurrents.

Une réussite est toujours le résultat d'un travail d'équipe, et cela s'est encore une fois confirmé à Trébeurden.

Comme toujours, après chaque National, nous essayons d'en tirer un bilan afin d'améliorer l'édition suivante.

J'aborderai ce point plus avant tout à l'heure.

- 3) Au mois de mai, une petite dizaine de Cormorans ont pris la route, depuis la Bretagne pour la majorité d'entre-eux, vers le Bassin d'Arcachon afin de participer aux Escales du Bassin et ainsi découvrir ce très beau site.

C'était certes un peu loin (surtout pour les brestois), mais cela en valait largement la peine : d'abord parce que le Cercle du Bassin les a très bien accueillis ensuite parce que la navigation dans le Bassin a été une belle découverte d'un magnifique plan d'eau et enfin parce que cela a été l'occasion

de passer un excellent moment entre Cormorans et de faire de belles rencontres.

Nous avons ainsi pu naviguer bord à bord avec ce bateau emblématique du Bassin, le Loup, et apprécier le très sympathique dynamisme de cette association (oui, je sais que la cohabitation d'un Cormoran et d'un Loup peut faire hésiter le Cormoran, mais tout s'est vraiment très bien passé)

4) Cette année, le Comité Directeur de la Classe a également travaillé à améliorer et simplifier les choses pour ceux qui courent en régate et particulièrement au National.

Il a été prévu de déterminer une liste précise du matériel obligatoire de sécurité, conformément aux dispositions de la Division 240 du règlement annexé à l'Arrêté du 2 décembre 2014, au chapitre 240-2, article 240-2, Deuxième section, articles 240-2-05 et 240-2-06 ainsi que l'exemption n°2 de la Fédération Française de Voile à la division 240 validée par le Affaires Maritimes le 12 mai 2015 et 6 juin 2018.

Sur cette base légale, l'assemblée Générale a décidé, à l'unanimité, que la liste du matériel de sécurité exigé par la Classe sera fixée comme suit :

- **un équipement individuel de flottabilité de 50 newtons minimum**
- **une lampe-torche étanche en état de fonctionnement (un téléphone portable n'est pas considéré comme une lampe-torche étanche)**
- **un dispositif d'assèchement manuel c'est à dire une pompe ou un seau**
- **un dispositif de remorquage, c'est à dire un cordage flottant de 10 mètres minimum et de diamètre de 6 mm minimum.**
- **Une ligne de mouillage c'est à dire:**
 - **une ancre (le grappin n'est pas autorisé) de 3,5 kg minimum**
 - **4 mètres de chaîne de diamètre 6mm minimum**
 - **un cablot de 20 mètres, diamètre 8 mm minimum**
- **ou bien :**
 - **une ancre légère (le grappin n'est pas autorisé)**
 - **24 mètres de bout plombé**
- **un annuaire des marées couvrant la période de navigation**
- **une godille avec sa dame de nage complète (il doit être possible de faire avancer le bateau à la godille) ou 2 pagaies.**
- **La VHF est obligatoire.**

C'est donc ce qui sera désormais demandé aux concurrents d'avoir à bord lors des régates et, pour la première fois au National 2019.

Enfin, **pour les futurs jeux de voiles uniquement**, et pour faciliter le contrôle de conformité des surfaces, trois jeux de voiles-types seront possibles :

GV 14,50 m² / Génois 7,50m²

GV 14m² / Génois 8m²

GV 13,50m² / Génois 8,50m²

Pour faciliter les contrôles par le Jury et le Comité de Course, ces voiles comporteront **une pastille de couleur** d'un diamètre de 6 cm, cousue à tribord, au point d'amure.

GV 14,50m² / Génois 7,50m² : pastille rouge
GV 14m² / Génois 8m² : pastille noire
GV 13,50m²/ Génois 8,50m² : pastille bleue

Cette pastille sera oblitérée par le tampon de jauge.

Les voileries seront informées individuellement de ces dispositions et elles seront affichées sur le site internet.

Toujours dans cet esprit de clarification et répondre aux questions qui nous ont été posées, il est désormais précisé que **les voiles d'avant ne pourront pas comporter de latte ni de gousset**, et qu'un foc est une **voile triangulaire sans recouvrement avec la grand voile**, ceci afin de bien le distinguer d'un génois. Cette définition emporte qu'il n'est pas nécessaire d'apposer de pastille de couleur sur un foc.

Une fiche précisant le modus operandi de mesure des voiles sera également mise à disposition des voiliers sur le site internet de la Classe.

D'autre part, et pour répondre à plusieurs questions, il est précisé que les haubans et l'étau peuvent ne pas être en câble d'acier.

Enfin, pour simplifier les démarches de concurrents qui auraient subi des avaries lors du National, **une fiche spécifique relative à la mise en œuvre de la couverture d'assurance** sera remise au moment de l'inscription.

Voilà pour l'année 2018.

Pour 2019

1) le Comité Directeur a référencé les manifestations suivantes :

- Semaine du Golfe 27 mai au 02 juin 2019
 - Les rendez vous de l'Erdre 30 août au 02 septembre 2019
 - National Cormoran 28 au 30 juin 2019 à St Quay Portrieux
 - Tour de Callot en août
 - Régates de Carantec et Trophée de l'Ile Noire en août
 - Belle Plaisance à Bénodet 28 au 30 juin 2019 (mêmes dates que le National)
 - Remontée de l'Odet : raid et régates en semaine, en août
 - Les voiles de Bretagne à Douarnenez, mi août
 - Régate de Ploumanac'h
- Enfin le weekend des Cormorans de la rade de Brest, en juin.

2) Par ailleurs, les préparatifs du National à Saint Quay Portrieux avancent bien et nous espérons que les concurrents viendront en nombre.

Une note de présentation générale de l'organisation du National va bientôt être mise sur le site. Quelques points à souligner d'ores et déjà :

Il est décidé que les concurrents devront se présenter avec des voiles déjà jaugées. **Il ne sera pas organisé de séance de jauge sur place.** Les voiles seront seulement contrôlées, comme d'habitude.

Si vous avez besoin de faire jauger vos voiles, contactez-nous par mail sur le site de la Classe pour que l'on organise des séances de jauge.

Les grutages, pour des raisons tenant aux heures de marée, **ne pourront pas se faire le jeudi matin, ni le vendredi matin.**

Donc si vous voulez faire gruter votre bateau pour la mise à l'eau, il vous faut, impérativement, vous présenter le jeudi après-midi. Toutefois la mise à l'eau à partir des remorques, sur la cale est possible à tout moment de la journée.

Enfin, il sera fait appel à aux services d'un photographe/cinéaste professionnel afin d'avoir des **vidéos du National.** Elles seront mises sur le site et seront complétées par celles qui seront prises par les concurrents et leur accompagnants.

3) Brest 2020

Des réflexions sont en cours concernant une participation active de la Classe aux fêtes maritimes de Brest 2020. Nous devrions en savoir plus au cours des prochaines semaines.

4) Augmentation de la cotisation annuelle à la Classe.

Constatant que le montant est inchangé depuis 1996 et qu'il n'est plus suffisant pour permettre à la Classe de faire face, non seulement à l'augmentation des prix depuis cette date, mais également aux frais auxquels elle doit faire face et qui n'existaient pas en 1996:

l'organisation du National,

l'achat des prix chaque année,

la jauge gratuite des bateaux et des voiles,

et la tenue du site internet,

il est donc proposé à l'assemblée générale de porter la cotisation de **30 à 35 euros** (de **20 à 25 euros** pour les adhérents d'une association locale de Cormorans).

L'assemblée générale a approuvé cette proposition à l'unanimité.

Questions diverses :

Objets siglés « Cormoran » : il est décidé de proposer des mugs, des mugs isotherme, des casquettes. D'autre part, les polos de la Classe seront enrichis de versions avec de nouvelles couleurs.

Article sur l'histoire du Cormoran : l'article est rédigé ; toutefois les dernières recherches ont permis

la découverte de nouveaux éléments concernant l'histoire du Cormoran et le projet d'article doit être enrichi.

Le chantier ACB, de St Pol de Léon qui a repris les moules du Cormoran cédés par le chantier ACCF, a décidé de construire un Cormoran cette année et prévoit de l'exposer au Nautic à Paris en fin d'année. Nous suivrons ce chantier avec intérêt.

Enfin, il a été décidé par l'Assemblée Générale que **le National 2020 se courra à Brest.**

La date reste à déterminer, en lien avec les interlocuteurs de la ville de Brest et le Club qui sera retenu.

Il pourrait se dérouler soit fin juin, soit début juillet afin de faire le lien avec les fêtes maritimes qui commenceront le mi-juillet.
